

Image not found or type unknown



Ddd

Par **dixitt**, le **11/07/2007 à 16:36**

XXXX

Par **Jurigaby**, le **11/07/2007 à 19:54**

Bonjour.
Envoyez lui une mise en demeure aux termes de laquelle vous lui expliquez que vous êtes en droit de lui demander des frais de gardiennage pour tout le temps ou il laisse ces affaires chez vous.
Dans la mise en demeure, vous lui indiquez le montant des frais journaliers que vous estimez.
Enfin, n'oubliez pas que si il ne fait rien, trois ans après qu'il ait laissé ses affaires chez vous, tout vous appartiendra.